

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS



Le 28 Juin 2024, le conseil municipal s'est réuni pour élire le nouveau Maire de Lachapelle ainsi que ses adjoints.

- ***Élection du Maire***

Considérant que le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue,

- Monsieur **Gaël THIRION** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Lecture est faite de la charte de l'élu local.

- ***Création des postes d'adjoints***

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

A la majorité absolue, il est retenu la création de deux postes d'adjoints au Maire.

- ***Élections des adjoints***

- Monsieur **Raphaël MOUGENOT** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint.

- Monsieur **Christophe GUERY** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint.

- ***Indemnités du Maire et des adjoints***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints :

Indemnité du Maire :

25.5 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique.

Indemnités des adjoints :

9.9 % de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique.

- ***Création des commissions communales***

Le conseil a décidé la poursuite des commissions communales suivantes :

- Communication
- Vie du village
- Travaux
- Finances
- Périscolaire

Et la création d'une nouvelle commission "Développement durable".

L'ensemble de ces commissions travaillent à l'amélioration de la vie dans notre village.

FOYER RURAL

**SAMEDI 31 AOÛT ET SAMEDI
28 SEPTEMBRE**

CONCOURS DE PETANQUE

Organisé par le Foyer
rural de Lachapelle



VENDREDI 13 SEPTEMBRE

RANDO/PIQUE-NIQUE AU DONON POUR ADMIRER LE COUCHER DE SOLEIL

Montée d'une durée d'environ 45 mn et accessible à tous. Prévoir cependant de bonnes chaussures, un sac à dos, des affaires chaudes et une lampe de poche pour le retour. Repas tiré du sac. Départ à 17h de la maison pour tous (co-voiturage)

Renseignements et inscriptions (avant le 10 septembre) auprès de Raphaël MOUGENOT 06.09.07.23.86

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

SOIRÉE DANSANTE

Organisée par le Foyer rural de Lachapelle

19h à la Maison pour tous

Au menu : cochon à la broche avec ses pommes de terre. salade, fromage, dessert, café.

Un apéritif vous sera offert.

Prix : 21 € par personne

Réservation possible jusqu'au 16 septembre, auprès de Véronique GUERY 06.83.42.05.89



LE MOT DU MAIRE

Chères Lachapelloises, chers Lachapellois,

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois par le biais du bulletin municipal.

Je vous remercie sincèrement d'avoir été nombreux à vous déplacer aux urnes le 23 juin pour compléter notre conseil municipal, qui m'a élu Maire le 28 juin.

Avec ma nouvelle équipe, nous avons à cœur de construire avec vous l'avenir de Lachapelle et nous sommes à votre écoute pour atteindre nos objectifs communs : le bien vivre, le bien être au cœur de notre village.

Mes priorités à la suite de mon élection sont :

- Assurer la continuité des projets en cours et en créer de nouveaux avec les différentes commissions communales.
- Garantir un suivi serein des dossiers en cours et une gestion cohérente de la collectivité.
- Apporter mon soutien aux habitants sur différents thèmes.

C'est pourquoi, je vous propose de venir me rencontrer, dès la rentrée lors des permanences de mairie (lundi et jeudi 17h-19h) ou sur rdv.

A très bientôt !

Gaël Thirion
Le Maire

NOUVEAUTÉ BULLETIN MUNICIPAL

Afin de réduire notre empreinte carbone, la municipalité a décidé de diffuser le bulletin municipal tous les deux mois et propose l'envoi dématérialisé pour les personnes intéressées.

Inscriptions auprès du secrétariat de mairie avec une adresse email.



Communiqué

INFOS DÉPARTEMENT

COMMENT ÇA MARCHE ?



- 1  Vous recevez un **courrier de la CAF ou de la MSA** à partir du 20 août. **Ne le jetez pas !**
- 2  Avec ce courrier, vous vous rendez dans l'association culturelle, sportive ou de loisirs de votre choix pour y **inscrire votre ou vos enfants**
- 3  Cela vous permet de bénéficier immédiatement d'une **prise en charge** selon vos ressources: de 50, 70 ou 100 € sur le montant de l'adhésion.
- 4  **Soyez malins** : cette offre **est cumulable** avec celle de l'État (Pass'Sport) ou peut être utilisée parallèlement, pour des activités culturelles et de loisirs.

RENSEIGNEMENTS
passejeunes54@cdos54.fr
ou 09 70 19 96 54
meurthe-et-moselle.fr

*Pass Jeunes 54 est une action créée par le conseil départemental, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA et l'État dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté.

COMMANDE DE FIOUL GROUPEE

Une commande de fioul groupée vous est proposée par le biais d'une initiative citoyenne

Inscriptions jusqu'au 23 septembre 2024

Renseignements et inscriptions auprès de Madame THIRION Julie 06.88.52.25.63



FORMATION PSC 1

En collaboration avec le SDIS des Vosges, la commune propose une formation aux premiers secours, réservée aux habitants de LACHAPELLE (âge minimum 10 ans). D'une durée de 8 heures, celle-ci se déroulera à la Maison pour tous, les jeudis soirs de 20h00 à 22h00 et devrait débuter en janvier 2025. Le prix par participant sera de **30 euros** (à la place de 60 euros) et comprendra: la formation, la mise à disposition du matériel pédagogique, le livret de formation et le diplôme PSC1.

Inscriptions jusqu'au 1er décembre 2024

Renseignements auprès de Raphaël MOUGENOT 06.09.07.23.86



La Mairie

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi et jeudi de 17h à 19h

10 bis rue de l'Abbé Schlienger

mairie.lachapelle@wanadoo.fr

Tél: 03.83.71.40.28

PRÊT DE MATÉRIEL

La commune de Lachapelle met à la disposition de ses habitants **10 tables et 40 chaises** qui leur seront prêtés à titre gracieux. Les réservations se feront auprès du secrétariat de mairie, soit aux heures de permanence, soit par mail.

... plus d'informations sur WWW.MAIRIE-LACHAPELLE.FR

Environnement

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Tri sélectif :

- Jeudi 12 septembre
- Jeudi 26 septembre

Ordures ménagères :

- Jeudi 5 septembre
- Jeudi 19 septembre

DÉCHETTERIE À BACCARAT

Du lundi au samedi

(fermée le jeudi)

de 9h à 12h

et de 13h30 à 18h

Dimanche (interdit aux

professionnels)

de 9h à 12h

Dernière entrée 15 minutes

avant la fermeture

[www.trions.fr/mes-](http://www.trions.fr/mes-dechetteries/baccarat/)

[dechetteries/baccarat/](http://www.trions.fr/mes-dechetteries/baccarat/)



Commune Lachapelle